





### PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

12 octobre 2020 Original : anglais

90<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 12 - 13 novembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Introduction

- 1. Conformément à l'alinéa 2 de l'Article IV des Termes de référence du Bureau et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, la 90<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée par téléconférence, les 12 et 13 novembre 2020.
- 2. Les documents seront fournis en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.
- 3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9 h 30 (UTC+3) le jeudi, 12 novembre 2020, par M. Giuseppe Italiano. Président du Bureau.

# <u>Point 2 de l'ordre du jour</u>: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

| Documents de travail   | UNEP/MED BUR.90/1     |  |
|------------------------|-----------------------|--|
|                        | UNEP/MED BUR.90/2     |  |
| Document d'information | UNEP/MED BUR.90/Inf.1 |  |

- 5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
- 6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidence du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.90/1 et annoté dans le présent document.
- 7. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette réunion de deux jours. Il est envisagé de clôturer la réunion à 18 h (UTC+3), le 13 novembre 2020, après adoption de ses conclusions et recommandations.
- 8. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

### Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en avril – septembre 2020

| Documents de travail           | UNEP/MED BUR.90/3     |
|--------------------------------|-----------------------|
|                                | UNEP/MED BUR.90/4     |
| <b>Documents d'information</b> | UNEP/MED BUR.90/Inf.4 |
|                                | UNEP/MED BUR.90/Inf.5 |

- 9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur, présentera le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période avril-septembre 2020 »* (UNEP/MED BUR.90/3) et le document « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 21 »* (UNEP/MED BUR.90/4).
- 10. Les « Rapports de la 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Réunions du Comité exécutif de coordination » et la « Compilation des fiches projets » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.90/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

11. Les membres du Bureau doivent émettre des commentaires et prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises et en aviser le Secrétariat conformément aux termes de référence du Bureau.

# <u>Point 4 de l'ordre du jour</u>: Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

| Document de travail | UNEP/MED BUR.90/5 |
|---------------------|-------------------|

12. Le Secrétariat présentera aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, une mise à jour financière, comme contenue dans le « *Rapport su Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.90/5) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants.

### Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

| Documents de travail           | UNEP/MED BUR.90/6     |
|--------------------------------|-----------------------|
|                                | UNEP/MED BUR.90/7     |
| <b>Documents d'information</b> | UNEP/MED BUR.90/Inf.6 |
|                                | UNEP/MED BUR.90/Inf.7 |

- 13. Le Coordonnateur présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.90/6).
- 14. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :
  - (a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles
- 15. Le Coordonnateur présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.
  - (b) Respect des obligations et système des rapports
- 16. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la Décision IG.23/1 sur le « Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles » et de la décision IG.24/1 sur le « Comité de respect des obligations ». Le Bureau discutera des progrès réalisés et fournira ses orientations.
- (c) Conséquences possibles liées au Covid-19 et réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM
- 17. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur les conséquences possibles liées au Covid-19 et sur les réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, en se référant également au document d'information pertinent UNEP/MED BUR.90/Inf.6. Les membres du Bureau seront invités à discuter des conséquences possibles liées au Covid-19 et des réponses proposées, et à fournir des orientations quant à la voie à suivre.
- (d) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité directeur de la SMT
- 18. Le Coordonnateur informera le Bureau sur le processus de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 (SMT) et de la préparation de la SMT 2022-2027, y compris concernant les discussions pertinentes du Comité exécutif de coordination. Il présentera ensuite le calendrier des futures étapes, y compris les consultations avec les Parties contractantes et les parties prenantes. Les résultat de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité directeur de la SMT, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/MED BUR.90/7, qui sera diffusé à la fin de cette réunion le 11 novembre 2020, seront également examinés.
- 19. Les membres du Bureau seront invités à discuter des progrès réalisés et des documents présentés par le Secrétariat et fourniront des orientations quant à la voie à suivre et futures étapes.

- (e) Processus principaux:
- MED OSR 2023
- ECA SOx Med
- Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables
- Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)
- Étude de prospective MED 2050
- PAS BIO, y compris les liens avec les processus de la Convention sur la diversité biologique après-2020
- Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution
- Plans régionaux concernant la pollution
- Autres processus
- 20. Le Coordonnateur présentera ce point de l'ordre du jour, en référence aux principaux processus et documents stratégiques et des tâches pertinentes mandatées par les décisions de la CdP 21 (en particulier les décisions IG.24/3, 24/4, 24/7, 24/8 et 24/10). Il fera référence aux progrès est mesures prises jusqu'à ce jour, ainsi qu'aux étapes suivantes et feuilles de route d'actions pertinentes à entreprendre, en plaçant un accent particulier sur la période allant jusqu'à la prochaine réunion du Bureau.
- 21. Les membres du Bureau seront invités à discuter des processus pertinents, des mesures prises et des prochaines étapes, et fournir des orientations sur la voie à suivre, en tenant également compte du texte pertinent des décisions de la CdP 21.

### (f) Accords avec les pays hôtes des CARs

22. Le Coordonnateur informera le Bureau des progrès accomplis dans la finalisation de l'ensemble des dispositions communes pour les accords avec les pays hôtes des CARs, conformément à la décision IG.24/2, ainsi que sur les prochaines étapes. Les membres du Bureau seront invités à discuter des mesures prises et des prochaines étapes, et à donner des orientations quant à la voie à suivre.

### (g) Coopération et partenariat

- 23. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts consentis visant à contribuer à la gouvernance régionale et à la coopération, de même qu'à créer de nouveaux partenariats et renforcer et mettre à jour les partenariats existants en vue d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.
- 24. Concernant la décision IG.19/6 sur la *Coopération et partenariat PAM/Société civile*, le Coordonnateur informera les membres du Bureau de l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile pour l'accréditation comme partenaires PAM pour examen et éventuelle validation par le Bureau.

# (h) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'évènements mondiaux majeurs

- 25. Le Coordonnateur présentera une brève mise à jour des activités d'information et de communication et les plans pour l'exercice biennal actuel dans ce domaine.
- 26. Le Bureau sera invité à donner son avis et ses considérations sur ce sujet et à fournir des conseils sur la manière de renforcer davantage la sensibilisation, la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.
  - (i) Promotion de et participation à la « 30by30 Initiative » de Global Ocean Alliance

### UNEP/MED BUR.90/2 Page 4

27. À la demande de l'Italie, son représentant présentera la « 30by30 Initiative » de Global Ocean Alliance et évoquera les synergies possibles avec le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Le Bureau sera invité à discuter d'une éventuelle collaboration avec la « 30by30 Initiative ».

# Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la $91^{\rm ème}$ réunion du Bureau

### **Document d'information** UNEP/MED BUR.90/Inf.3

- 28. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 91<sup>ème</sup> réunion.
- 29. Le « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des évènements internationaux importants* » a été mis à jour et présenté dans le document UNEP/MED BUR.90/Inf.3.

### Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

### Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

### Document de travail UNEP/MED BUR.90/8

31. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et recommandations préparé conformément à l'article VII des Termes de référence du Bureau.

### Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

32. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 h 00 (UTC+3) le vendredi, 13 novembre 2020.

### $CALENDRIER^1$

| Jeudi, 12 novembre 2020    |  |                        |  |
|----------------------------|--|------------------------|--|
| Heure                      | Point de l'ordre du jour   |                        | Documents  |
| 09 h 30 – 09 h 45          | Ouverture de la réunion     Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux   | Président du<br>Bureau | UNEP/MED BUR.90/1<br>UNEP/MED BUR.90/2<br>UNEP/MED BUR.90/Inf.1                          |
| 09 h 45 – 10 h 30          | 3. Rapport sur les travaux menés<br>en avril – septembre 2020  | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/3 UNEP/MED BUR.90/4 UNEP/MED BUR.90/Inf.4 UNEP/MED BUR.90/Inf.5          |
| 10 h 30 – 11 h 30          | 4. Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif   | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/5  |
| 11 h 30 – 12 h 00          | Pause café   |                        |  |
| 12 h 00 – 14 h 00          | 5. Questions spécifiques   | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/6<br>UNEP/MED BUR.90/7<br>UNEP/MED BUR.90/Inf.6<br>UNEP/MED BUR.90/Inf.7 |
| 14 h 00 – 15 h 30          | Pause déjeuner   |                        |  |
| 15 h 30 – 17 h 30          | 5. Questions spécifiques (suite)   | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/6 UNEP/MED BUR.90/7 UNEP/MED BUR.90/Inf.6 UNEP/MED BUR.90/Inf.7          |
| Vendredi, 13 novembre 2020 |  |                        |  |
| 09 h 30 – 11 h 30          | 5. Questions spécifiques (suite)   | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/6 UNEP/MED BUR.90/7 UNEP/MED BUR.90/Inf.6 UNEP/MED BUR.90/Inf.7          |
| 11 h 30 – 12 h 00          | Pause café   |                        |  |
| 12 h 00 – 13 h 00          | 6. Calendrier des réunions et des<br>événements, y compris la date et<br>lieu de la 91 <sup>e</sup> réunion du Bureau<br>7. Questions diverses | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/Inf.3  |

<sup>1</sup> UTC+3 (càd heure d'Athènes)

### UNEP/MED BUR.90/2 Page 6

| 13 h 00 – 14 h 00 | 8. Conclusions et recommandations  | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/8 |
|-------------------|--|------------------------|-------------------|
| 14 h 00 – 16 h 00 | Pause déjeuner prolongée<br>(préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption) |                        |                   |
| 16 h 00 – 17 h 30 | 8. Conclusions et recommandations (suite)  | Secrétariat            | UNEP/MED BUR.90/8 |
| 17 h 30 – 18 h 00 | 9. Clôture de la réunion   | Président du<br>Bureau |                   |